



PREAVIS MUNICIPAL No 08 / 2016

AU CONSEIL COMMUNAL DE ST-BARTHELEMY

BUDGET 2017

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de la loi sur les communes, la Municipalité soumet au législatif communal le budget 2017. Il faut le dire, établir un budget devient de plus en plus difficile et surtout en obtenir un équilibré. Pour la 3^{ème} année consécutive, vos Autorités ne sont pas parvenues à l'équilibre et ceci malgré une série de mesures qui vous seront décrites en détail ci-dessous. Cette situation devient inquiétante car force est de constater que nos charges augmentent alors que nos revenus stagnent. Consciente que cette situation ne peut pas durer, votre Municipalité a pris la décision de se réunir pour une séance extraordinaire accompagnée d'un expert afin d'analyser au mieux le futur de notre commune.

Dans les faits nous vous présentons un budget 2017 avec un excédent de charges de Frs 136'531.00 sachant qu'aucune dépense importante n'est prévue. Une fois de plus, nous ne ferons que l'entretien minimum.

En premier lieu, il faut préciser que le poste « administration générale » a des charges en hausse de Frs 11'500.00 dues à la réadaptation du traitement des Municipaux et du Syndic. Cette dernière ayant été adoptée lors de la séance du Conseil communal du 10 octobre dernier.

Le dicastère « finances » est lui aussi en légère hausse, ceci dû à l'augmentation de notre participation au fond de péréquation en ce qui concerne les charges mais adouci par l'augmentation de 2 points d'impôts aux revenus.

Pour le dicastère « domaines et bâtiments », nous parlons à la fois d'une augmentation aux charges mais également d'une augmentation aux revenus. En ce qui concerne les charges, votre Autorité a budgété un montant de Frs 33'000.00 pour un éventuel changement de la chaudière de notre grande salle. Pour les revenus, nous louerons une partie de la halle Est en direct au Garage des Blés (ex garage Niko) et ceci dès le 1^{er} janvier 2017. Un revenu supplémentaire de Frs 13'617.00 y est inhérent.

Le centre budgétaire « ordures ménagères et décharge » a eu d'importantes modifications afin de l'équilibrer. Notre taxe forfaitaire qui était de Frs 50.00 par année et par personne passe désormais à Frs 65.00. Il a été décidé de supprimer la décharge pour les branches en lieu-dit « Bois du Mont ». Désormais moins d'1m3 de branches pourra-être déposé dans

notre déchetterie dans une benne prévue à cet effet. Pour les plus grandes quantités, les particuliers et les entreprises devront se rendre à Bettens à la Compostière du Gros-de-Vaud et payer ce service. Une explication plus détaillée vous parviendra par le biais d'un tous-ménages.

Le poste « réseau d'égouts, d'épuration » a lui aussi subi un toilettage afin de mieux l'équilibrer. Le mètre cube d'eau épurée va donc passer de Frs 2.00 à Frs 3.00 à partir du 1^{er} janvier 2017.

Pour finir, le dicastère « sécurité sociale » est en augmentation de Frs 40'621.00 comprenant la hausse de la facture sociale, l'accueil parascolaire, l'accueil de jour ainsi que la santé publique. Ce dicastère nous inquiète particulièrement à cause de l'accueil parascolaire qui passe de Frs 6'348.00 à Frs 40'000.00 en sachant que ce n'est qu'un début.

Poste 1 - Administration générale

Ce poste est en hausse suite à la réadaptation des traitements des Municipaux et du Syndic.

Poste 2 - Finances

L'augmentation de notre participation au fond de péréquation implique la hausse de ce centre de charges.

Poste 3 - Domaines et bâtiments

Ce poste est stable avec une augmentation des charges mais aussi des revenus comme expliqué plus en avant dans ce préavis.

Poste 4 - Travaux

Comme expliqué dans ce préavis, les rubriques 45 et 46 ont été modifiées et la Municipalité se tient à la disposition du Conseil pour des explications encore plus détaillées que celles fournies dans le paragraphe n° 6 du présent préavis.

Poste 5 - Instruction publique et cultes

Ce poste est stable, aucun commentaire particulier.

Poste 6 - Police

Ce poste est stable, aucun commentaire particulier.

Poste 7 - Sécurité sociale

Ce poste est un véritable « serpent de mer », il augmente de façon drastique année après année. La facture sociale ne cesse de prendre de l'ampleur, mais elle est maintenant accompagnée de tout l'effet parascolaire découlant de la LEO.

Poste 8 - Services industriels

Ce poste est stable, aucun commentaire particulier.

En conclusion, votre Municipalité présente un budget 2017 déficitaire avec un excédent de charges de **Frs 136'531.00**, tout en rappelant encore une fois que la perte réelle financière est de **Frs 30'531.00** hors amortissements obligatoires.

Comme précisé, ce budget nous inquiète très fortement. En effet, malgré des mesures drastiques présent (2 points d'impôts supplémentaires, augmentation de la taxe déchets, suppression de la décharge des branches et augmentation du mètre cube d'eau épurée) et sans aucune dépense importante, votre Municipalité ne réussit pas à présenter un budget équilibré. Une commune qui ne peut équilibrer son ménage courant est une commune en danger. Le report des charges du Canton sur les communes en est la cause majeure et il est urgent que ces dernières se battent pour diminuer ce report de charges. Elles ont remis les finances cantonales dans le noir, c'est maintenant au Canton de leur rendre un peu de leur capacité financière.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ST-BARTHELEMY

- Vu le préavis municipal n° 08 / 2016 ;
- Oûi le rapport de la commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

D'accepter le budget 2017 tel que présenté, prévoyant un déficit de Frs 136'531.00.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

D. Dafflon



La Secrétaire,

A. Dévaud

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 7 novembre 2016